

COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT

Aérodrome D'ARCACHON-LA TESTE DE BUCH

Le 28 11 2016



Ordre du jour

CCE AERODROME
LFCH LE 28/11/2016



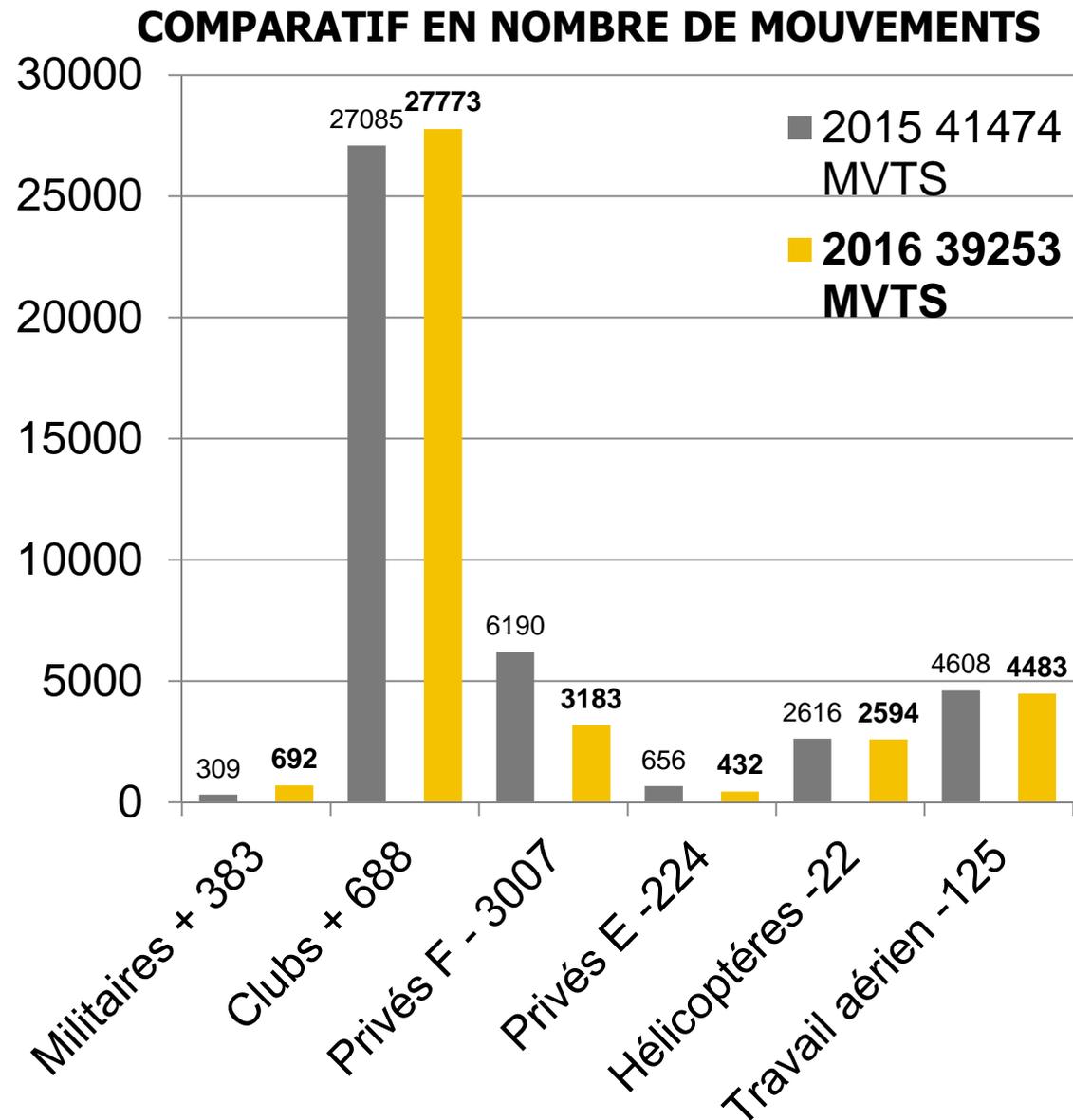
- Bilan d'activité du trafic aérien.
- Bilan des protocoles d'activités particulières.
- Carte VAC.
- Règlement intérieur de l'aérodrome et consignes d'exploitation.
- Questions diverses

TRAFIC AERIEN au 15 11 2016

Le trafic aérien de l'aérodrome totalise 39253 mouvements soit une baisse 5,3 % qui représente 2221 mouvements de moins par rapport à 2015 sur la même période

Les clubs se maintiennent alors que le trafic réalisé par les privés extérieurs est en forte diminution .

Les jets privés passent de 10 à 96 mouvements.

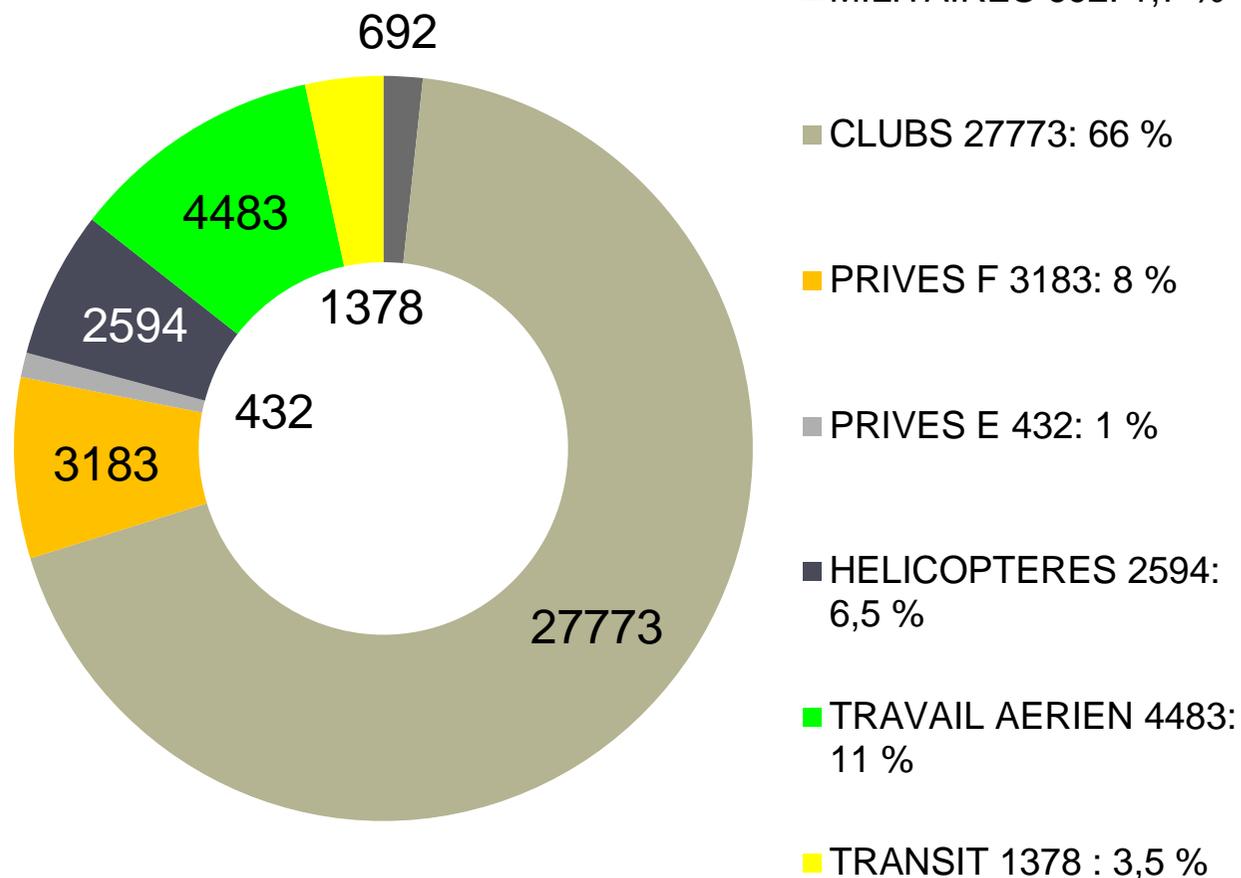


REPARTITION DU TRAFIC 2016

L'utilisation de l'aérodrome par l'aviation de loisir est toujours la plus importante avec 66% des mouvements réalisés par les aéroclubs.

Trafic au 15 / 11 / 2016

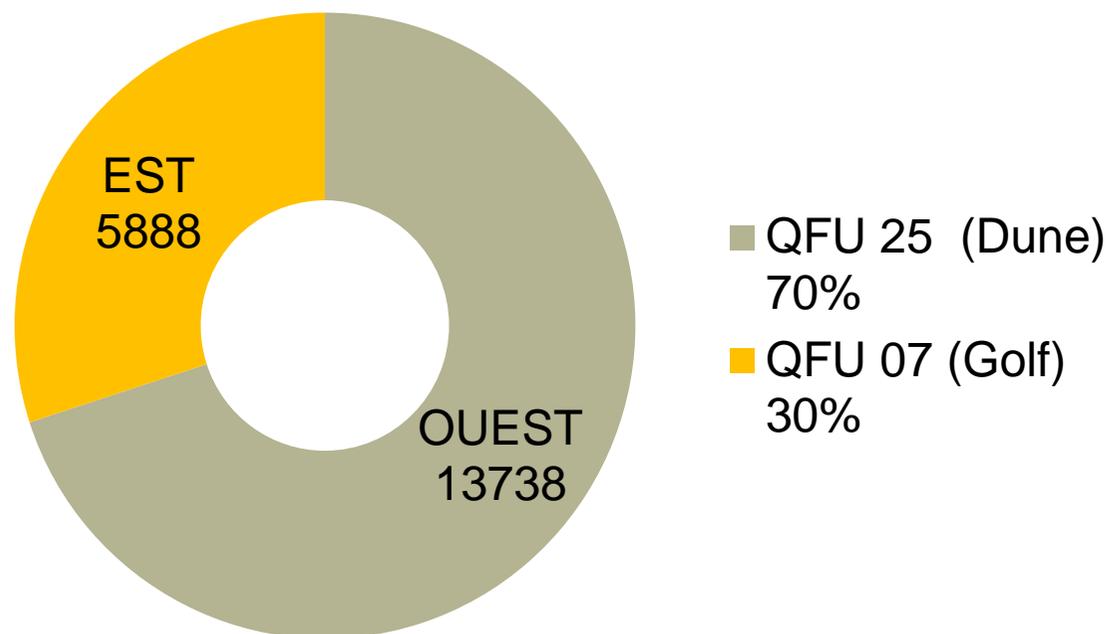
39253 MOUVEMENTS



UTILISATION DES PISTES

En 2016 La proportion
70 / 30 des QFU
demeure la même que
celle de 2015

DECOLLAGES EST/OUEST



Protocoles d'Activités particulières

Désignation

- Vols courts en Hélicoptères (2)
- Parachutisme (2)
- Planeurs(1)
- Aéromodélisme (1)
- Vol de nuit (1)
- Escadron EH Pyrénées(1)
- Gendarmerie CFAGN(1)
- Drones Gendarmerie(1)-

Etat d'avancement

- Signés le 12 /08/2016-07/09/2016
- Signés le 09/11/2016-16/11/2016
- Signé le 09/11/2016
- Signé le 31/07/2012
- Signé le 05/06/2008
- Signé le 22/08/2016
- Signé le 22/10/2013
- Signé le 30/06/2016

CARTES VAC 2017

Demandes de
modifications en cours

Consignes particulières

- Tour de piste basse hauteur ,uniquement avec instructeur et pas avant 9h00.
- Point **C** uniquement réservé aux titulaires du protocole des vols courts en hélicoptères.
- Entrée depuis **NE** : suivre un cap au 185° jusqu'à l'autoroute ,virer à droite et suivre l'autoroute jusqu'au lac , puis virer à gauche jusqu'au point **N**.
- Entrée depuis **W** : suivre une route au 085° jusqu'au point **N**

CARTE VAC 2017

Demandes de modifications
en cours

Activités Particulières

Informations particulières

- **Voltige sur AD (N°650):3000AAL/FL100 .**
ETE du 01/04 au 30/09: 0700-1800 TU
HIV du 01/10 au 31/03: de 0800-1900 TU
- **Parachutage (N°306): Réserve aux titulaires du protocole de largage de parachutistes sur l'aérodrome.**
SFC/FL140, hors activité Cazaux. Activité connue par AQUITAINE INFO/APP, ARCACHON INFO, CAZAUX APP-
- **VFR de nuit : Agréé avec limitations(réserve aux membres de l'aéroclub ACBA)-**

Informations à destination des usagers de l'aérodrome

CONSIGNES D'EXPLOITATION

- Document qui définit les procédures d'exploitation de l'aérodrome dont la gestion est assurée par la COBAS.
- C'est un recueil de consignes qui fait référence aux MANEX de l'AFIS et est consultable à tout moment par les usagers.

REGLEMENT INTERIEUR

- Document qui s'adresse à tous les usagers de l'aérodrome ,il rappelle les règles de sureté et de sécurité à respecter sur l'aérodrome et définit les conditions de l'usage des installations.

CONSIGNES D'EXPLOITATION

Mis en place en juin 2011 et transmis aux usagers basés et référents sûreté de l'aérodrome.

Ce document décrit les procédures réglementaires d'exploitation ainsi que les règles de sécurité applicables sur l'aérodrome, il comporte notamment:

- Une fiche réflexe qui décrit la procédure d'urgence à adopter en cas d'accident.
- La liste et le détail du déroulement des activités particulières.
- Il fait l'objet d'un dépôt auprès des services de la DSAC-SO.

CONSIGNES D'EXPLOITATION

La mise à jour de la version du 21/06/2011 porte sur:

- Les références des textes réglementaires (SERA).
- Les références des chapitres du MANEX de l'aérodrome.
- La mise à jour des Numéros des téléphones d'urgences.
- La mise à jour des conditions des activités particulières-

Les CONSIGNES D'EXPLOITATION seront présentées à la commission des usagers qui se déroulera au cours du premier trimestre 2017-

REGLEMENT INTERIEUR

- Dans un souci d'amélioration des conditions de sûreté de sécurité et de protection environnementale, et afin mieux maîtriser l'utilisation des installations publiques et privées de l'aérodrome, la COBAS a décidé de mettre en place un règlement intérieur applicable à l'ensemble des usagers de la plateforme.
- Le REGLEMENT INTERIEUR sera présenté à la commission des usagers qui se déroulera au cours du premier trimestre 2017.

Objectif du règlement intérieur de l'aérodrome

DEFINIR LES REGLES COMMUNES A RESPECTER

- La sûreté.
- La sécurité.
- L'usage des installations.
- Les évènements, Manifestations, et Activités particulières.

DECRIRE ET RAPPELER LES CONDITIONS DES REGLES COMMUNES A RESPECTER

- Sensibilisation à la vigilance (fermeture des locaux, présences suspecte de personnes, paquets, véhicules)
- Circulation des personnes et des véhicules coté piste
- Obligations règlementaires des usagers
- Conditions de l'utilisation des installations(bâtiments, avitaillement, redevances)
- Conditions de l'usage des installations pour la réalisation d'activités ponctuelles et particulières --



QUESTIONS DIVERSES